

 <p>ACADÉMIE DE TOULOUSE Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron</p>	<h3 style="text-align: center;">Demande de dérogation au secteur de recrutement Niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}</h3> <p>La demande dûment remplie, datée et signée doit être transmise par le collège d'origine à la DSDEN de l'Aveyron – ia12-deme2@ac-toulouse.fr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnée des justificatifs demandés. • Signée par le chef d'établissement d'origine. <p style="text-align: center; background-color: yellow;">Entre le lundi 22 avril 2024 et le vendredi 31 mai 2024</p> <p>La réponse à la demande sera apportée à la famille après la commission*.</p>		
Classe fréquentée pour l'année scolaire 2024-2025 (cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> 5 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}
<p>NOM : _____ PRENOM : _____ Né(e) le ____ / ____ / ____</p> <p>Adresse du domicile de l'élève : N° _____ Rue _____ Code postal _____ Commune _____</p> <p>NOM ET PRENOM DE LA MERE : Adresse (si différente du domicile de l'élève) N° _____ Rue _____ Code postal _____ Commune _____ Tél. : _____ Portable : _____ e-mail : _____</p> <p>NOM ET PRENOM DU PERE : Adresse (si différente du domicile de l'élève) N° _____ Rue _____ Code postal _____ Commune _____ Tél. : _____ Portable : _____ e-mail : _____</p>			
Collège fréquenté en 2023/2024 : _____ LV1 : _____ LV2 : _____		Collège de secteur : _____	
Collège demandé en dérogation : _____ LV1 : _____ LV2 : _____			
MOTIF DE LA DEMANDE (motif à cocher)		PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT	
1. <input type="checkbox"/> Elève souffrant d'un handicap		Copie de la notification de la MDPH	
2. <input type="checkbox"/> Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement, justifiée par un dossier médical		Certificat médical du médecin traitant sous pli confidentiel	
3. <input type="checkbox"/> Boursier à caractère social		Copie de la notification d'attribution des bourses ou copie d'avis d'imposition 2023 de la famille	
4. <input type="checkbox"/> Elève dont un frère ou une sœur est scolarisée dans l'établissement souhaité à la rentrée 2024		Certificat de scolarité de l'année scolaire 2023/2024 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (hors classe de 3 ^{ème}) et copie du livret de famille.	
5. <input type="checkbox"/> Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité		Copie justificatif de domicile + plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile.	
6. <input type="checkbox"/> Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier		Copie certificat d'admission dans un parcours particulier	
7. <input type="checkbox"/> Autres : les demandes de dérogation formulée au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites, sauf situation exceptionnelle qui sera étudiée au cas par cas par la directrice académique.		Un courrier reprenant les motivations de la demande accompagné de tout document que vous jugerez utile.	
<p>Important : toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorité des critères nationaux définis par le ministère de l'Éducation nationale mentionnés ci-dessus et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé. Une suite favorable donnée à une demande de dérogation n'entraîne pas la prise en charge de la gratuité de transport scolaire.</p> <p style="text-align: center; color: red;">Tout dossier incomplet et/ou hors délai ne sera pas traité</p>			
A _____, le _____ 2024 Signature obligatoire du représentant légal 1 : _____		_____ Signature obligatoire du représentant légal 2 : _____	
Cadre réservé au chef d'établissement d'origine			
Etablissement fréquenté en 2021-2022 :		Cachet de l'établissement :	
Classe : _____ LV1 :		LV2 : _____ Signature du chef d'établissement :	
En cas de changement de département :			
Avis de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux du département d'origine : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable			
Cadre réservé à la commission			
<input type="checkbox"/> Accordé pour le collège demandé		<input type="checkbox"/> Demande rejetée :	

Annexe F
Notice explicative

Demande de dérogation au secteur en collège
Niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Informations préalables importantes

- Votre demande de dérogation ne dispense pas d'une **inscription dans le collège de secteur**
- Vous ne pouvez formuler **qu'une seule demande de dérogation**
- Toutes les demandes de dérogation sont étudiées en commission de dérogation présidée par madame l'inspectrice d'académie - directrice des services de l'Education nationale de l'Aveyron.

Critères des demandes de dérogations

Toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorité des critères nationaux définis par le ministère de l'Education nationale mentionnées ci-dessous et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.

Vous pouvez cocher plusieurs critères et joindre impérativement les pièces justificatives selon les critères cochés.

PRIORITE	CRITERES	PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT
1	élève souffrant d'un handicap	Copie de la notification de la MDPH
2	Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement, justifiée par un dossier médical	Certificat médical du médecin traitant sous pli confidentiel
3	boursiers sociaux	Copie de la notification d'attribution des bourses ou copie d'avis d'imposition 2023 de la famille
4	élève dont un frère ou une sœur est scolarisée dans l'établissement souhaité à la rentrée 2023	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2023/2024 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (hors classe de 3ème) et copie du livret de famille.
5	élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Copie justificatif de domicile + plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile.
6	élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	Copie certificat d'admission dans un parcours particulier
7	Autres : les demandes de dérogation formulée au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites, sauf situation exceptionnelle qui sera étudiée au cas par cas par la directrice académique.	Un courrier reprenant les motivations de la demande accompagné de tout document que vous jugerez utile.

- La signature des deux responsables légaux, ayant autorité parentale, doit figurer obligatoirement sur le formulaire de demande de dérogation.

En cas de désaccord sur le choix de l'établissement, les représentants légaux saisiront le juge aux affaires familiales afin de régler leur différend.

Retour des demandes

Les demandes de dérogation doivent être retournées avec les pièces justificatives par le principal du collège à la D.S.D.E.N. de l'Aveyron, DEME 2, 279 rue Pierre Carrère, 12031 Rodez (le cachet de la poste faisant foi) ou par mail ia12-deme2@ac-toulouse.fr, **entre le lundi 22 avril 2024 et au plus tard le vendredi di 31 mai 2024.**

***Communication des résultats**

Aucun résultat ne vous sera communiqué par téléphone

- En cas de décision favorable, vous serez contacté directement par le collège sollicité en dérogation à partir du 17 juin 2024.
- En cas de décision défavorable : vous recevrez un courrier de refus motivé à partir du jeudi 13 juin 2024.

Refus de la demande de dérogation

En cas de refus de la demande de dérogation, l'élève sera affecté dans son collège de secteur.

Information sur les voies et délais de recours

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former un recours administratif gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois :

- Le recours administratif gracieux doit être formé devant madame l'inspectrice académique, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Aveyron ;
- Le recours administratif hiérarchique, quant à lui, doit être formé auprès de monsieur recteur de l'académie de Toulouse.

Vous pouvez également former un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la décision de rejet du recours administratif.